

Communication du Président de l'APSF au CNME du 16 mars 2001

Monsieur le Ministre, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

Notre intervention comprendra quelques indications sur l'activité des sociétés de financement en 2000 et évoquera l'action professionnelle de l'APSF.

Les données provisoires recueillies auprès des sociétés membres font ressortir que l'encours global des sociétés de financement s'établissait à fin décembre 2000 à 31,3 milliards de dirhams, en progression de 15%.

Par métier, cet encours se répartit comme suit :

- Crédit-bail : 7,8 milliards de dirhams, en progression de 26%.
- Crédit à la consommation : 17 milliards de dirhams, en progression de 10,7%.
- Crédit immobilier: 2,7 milliards de dirhams, en progression de 26%.
- Mobilisation de Créances et Cautionnement: 3,1 milliards de dirhams, en progression de 15%.
- Affacturage : 749 millions de dirhams, en baisse de 18%.

L'APSF s'est employée jusqu'à présent à assumer pleinement la mission qui lui a été assignée, notre souci étant d'être une force de proposition.

Au sein de l'Association qui regroupe, comme vous le savez, une dizaine de métiers, nous oeuvrons à développer et à renforcer le sentiment d'appartenance à une grande communauté, le but étant que les sociétés membres de l'APSF, conscientes de l'importance de leur rôle économique et social, réussissent le pari:

- de la modernisation de leurs structures,
- de la transparence dans leurs relations avec leurs marchés respectifs et leurs partenaires
- de l'éthique dans leur comportement.

Vis-à-vis du public au sens large, nous nous sommes assignés la mission pédagogique de faire connaître à grande échelle les métiers et les activités représentés par l'APSF.

Le guide du crédit à la consommation, édité récemment par l'APSF et largement diffusé, en constitue une première illustration pour ce secteur de nos activités.

Dans ce même ordre d'idées, l'APSF a inauguré l'édition d'Assises Nationales qui seront consacrées chaque année à un des métiers qu'elle représente. La

première édition de ce programme dédiée au secteur du crédit à la consommation s'est tenue hier jeudi 15 mars.

Nous tenons à remercier à cet égard M. le Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme d'avoir bien voulu accepter de présider la séance inaugurale de cette manifestation ainsi que M. le Ministre du Commerce, de l'industrie, de l'Energie et des Mines de présider la séance de clôture.

En tant qu'Association institutionnelle, nous nous employons à oeuvrer pour le rayonnement de notre pays.

L'APSF est, à cet égard, la seule Association non européenne et non américaine à être membre des Fédérations européennes Leaseurope de crédit-bail et Eurofinas de crédit à la consommation.

A ce titre, nous avons pu obtenir, lors de la dernière rencontre à Berlin de ces deux Fédérations qu'elles tiennent, au Maroc en 2003, leur traditionnel congrès annuel. Lequel réunit habituellement près d'un millier de délégués.

Tout en scrutant l'avenir, l'APSF est bien obligée, et c'est également son rôle, de se faire la caisse de résonance des problèmes que vivent, au quotidien, ses membres, en particulier au niveau du crédit à la consommation et du crédit-bail.

Au niveau du crédit à la consommation, la profession, qui a réalisé en très peu de temps des progrès reconnus sur la voie de la modernité et des performances vit une situation délicate liée notamment:

- à l'érosion continue de la marge d'intermédiation du fait de la baisse drastique du taux maximum,
- aux difficultés à mobiliser des ressources tant auprès des banques qu'auprès du marché financier,
- au stock important des dossiers des fonctionnaires civils et militaires présentant des impayés.

Cette situation, si elle perdure, risque de fragiliser un secteur porteur d'importants engagements vis-à-vis du système bancaire et du marché financier alors qu'il est appelé à soutenir l'action des Pouvoirs Publics pour le développement de l'économie nationale.

Lors de l'audience qu'il a bien voulu accorder au nouveau Bureau de l'APSF le 23 janvier dernier, Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme s'est montré compréhensif et nous avons enregistré avec beaucoup d'espoir sa volonté d'apporter les remèdes jugés utiles.

Notre souhait, à cet égard est que, en attendant les conclusions des travaux sur une nouvelle définition du taux maximum et ses modalités de calcul de la Commission tripartite Ministère de l'Economie et des Finances - Bank Al-Maghrib - APSF réactivée à l'initiative de Monsieur le Ministre, les Autorités Monétaires donnent un signal qui rétablisse la confiance dans le secteur.

Au niveau du crédit-bail, la profession est toujours en butte à certains problèmes liés pour l'essentiel à l'interprétation des textes régissant la TVA et les droits d'enregistrement, à l'impossibilité avérée en pratique pour les sociétés de crédit-bail de s'acquitter de la formalité de publicité des contrats de crédit-bail instituée par le nouveau code de commerce, ainsi qu'au flou juridique qui caractérise le certificat d'immatriculation des véhicules automobiles financés par les sociétés de leasing qui ne mentionne pas le crédit-bailleur alors qu'il est en fait le propriétaire effectif du bien.

Par ailleurs, et d'une manière générale, les sociétés de crédit finançant les véhicules automobiles se ressentent des saisies effectuées par l'Administration des Douanes et la Régie des Tabacs.

Enfin, les sociétés de financement souhaitent être traitées au niveau de l'IS et des incitations fiscales de manière générale, sur le même pied d'égalité que les entreprises commerciales et industrielles.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous pouvez le constater l'Association est très sollicitée et je dois vous avouer que nous étions loin de nous douter, au moment de la création de l'APSF, de l'ampleur des problèmes à gérer.

Il s'avère à cet égard, sur les plans législatifs et réglementaires notamment, que la loi du 6 juillet 1993 relative à l'exercice des établissements de crédit et à leur contrôle ainsi que ses textes d'application qui soumettent à un traitement universel les sociétés de financement a besoin d'être réaménagée pour tenir compte de leur spécificité.

Nous tenons à rendre hommage ici encore une fois au Ministre et aux Autorités Monétaires pour leur esprit d'ouverture et de concertation à un moment où notre pays poursuit sans relâche une politique d'assainissement et d'amélioration macroéconomique dont les résultats sont unanimement salués.

Nous l'avons souligné tout à l'heure et nous le réitérons, l'APSF se veut une force de proposition notamment pour continuer à éclairer les Autorités Monétaires sur les métiers fortement spécialisés qu'elle regroupe. Avec l'esprit de concertation qui a toujours animé notre action. Et avec le souci constant et premier qu'est le développement économique et social de notre pays sous la conduite éclairée de notre Souverain Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste.